

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 juillet 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2016-06-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de juin de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 298-2016.

### **Projet de règlement 298-2016**

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin que puisse être augmenté, dans les zones à dominance industrielle, le rapport maximal entre la superficie au sol occupée un bâtiment principal et la superficie du terrain sur lequel il est érigé, à la condition que le rapport maximal pour tous les bâtiments n'excède jamais 70% ;

Le projet de règlement n° 298-2016 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2016-06-227

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016 avec les modifications suivantes :

**AJOUTER :**

- 5.7 Résolution relative à une demande de modification du règlement G-100.**
- 5.8 Résolution relative à une demande de modification à la réglementation relative aux distances séparatrices.**
- 5.9 Demande pour autoriser monsieur Alexandre Duval à présenter une demande de permis de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**
- 8.2 Offre de services en ingénierie de Pluritec, ingénieurs-conseils, pour la préparation d'un devis et assistance technique pour les travaux de réfection du 1<sup>er</sup> Rang, direction Sainte-Christine.**
- 13.1 Résolution relative à une demande de financement 2016-17 du programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux.**
- 15.1 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Nevco.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-228

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2016.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juin 2016 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

Dépôt de la réponse du ministère des Transports du Québec, suite à une demande du conseil pour la réfection de la chaussée de la Route 116 direction Est. (Résolution 2016-05-185).

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2016-06-229

**DEMANDE DES CITOYENS DE LA ROUTE MCDONALD ET DU 1<sup>ER</sup> RANG.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande des citoyens de la route McDonald et du 1<sup>er</sup> Rang, afin que cette dernière fasse les démarches nécessaires auprès de Cooptel pour que ces citoyens aient le service de télévision à fibre optique;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que cette demande n'est pas de l'autorité de la Ville d'Acton Vale et que cette dernière sera transférée à Cooptel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-230

**INVITATION AU 12E TOURNOI DE GOLF INTER PAROISSIAL – RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Fabrique St-André – Tournoi de Golf, pour la commandite d'un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun, ainsi qu'un montant de 100 \$ afin de permettre l'inscription d'UNE (1) personne pour le golf, voiturette et souper;

Ce tournoi aura lieu le mercredi 27 juillet 2016, au Club de Golf Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-06-231

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 296-2016.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 16 mai 2016, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 296-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-232

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-2016.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 298-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-233

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE SCÉNARIO DE BUDGET ANNUEL POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN SÉCURITÉ INCENDIE À LA MRC.**

Attendu que la MRC entend procéder à l'embauche d'une ressource en sécurité incendie;

Attendu que la MRC soumet aux municipalités un scénario des coûts reliés à l'embauche d'une ressource en sécurité incendie;

Attendu que la facturation pour Acton Vale se fera selon la coordination, soit 10 % réparti au prorata du nombre d'unités d'évaluation avec valeur de bâtiment pour les 8 municipalités;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte le scénario proposé par la MRC relativement à l'embauche d'une ressource en sécurité incendie;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-234

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 299-2016 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 299-2016 ayant pour titre « Règlement numéro 299-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« D'agrandir la zone résidentielle numéro 120, à même une partie de la zone résidentielle numéro 119, et y autoriser, en plus des usages résidentiels et publics déjà autorisés, les usages résidentiels de classe unifamiliale isolée »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 juillet 2016 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 299-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 299-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin d'agrandir la zone résidentielle numéro 120, à même une partie de la zone résidentielle numéro 119, et y autoriser, en plus des usages résidentiels et publics déjà autorisés, les usages résidentiels de classe unifamiliale isolée.

Rs.2016-06-235

### **RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT G-100.**

Attendu que le Canton de Roxton soumet une demande à la MRC pour abolir le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 291 du règlement G-100, qui stipule :

*« Article 291 La garde des chiens ci-après mentionnés constitue une nuisance et est prohibée :*

*2<sup>o</sup> tout chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé pit-bull) »*

Attendu que le règlement G-100 est un règlement uniformisé à la grandeur de la MRC d'Acton;

Attendu que la MRC d'Acton doit soumettre le projet aux autres municipalités concernées;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale entend garder le statu quo relativement au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 291 du règlement G-100.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-236

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX DISTANCES SÉPARATRICES.**

Attendu qu'une demande a été soumise à la MRC afin de modifier la réglementation relative aux distances séparatrices;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit que l'avis du ministre sur une modification au schéma ou sur un RCI relatif à la zone agricole indique «les paramètres pour l'établissement de distances séparatrices en vue d'atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes à certaines activités agricoles». Une MRC ne pourrait donc pas y échapper. Les paramètres du gouvernement s'appliqueront d'une manière ou d'une autre sur tout le territoire québécois;

Attendu que les municipalités locales n'ont plus la possibilité de donner des dérogations mineures sur les distances séparatrices. La LAU prévoit qu'un règlement sur les dérogations mineures ne s'applique qu'aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement des municipalités locales et non aux RCI;

Attendu que chaque municipalité doit se prononcer sur la demande de modification à la réglementation relative aux distances séparatrices;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale entend garder le statu quo concernant la réglementation relative aux distances séparatrices.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-237

**DEMANDE POUR AUTORISER MONSIEUR ALEXANDRE DUVAL À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu la résolution 2016-06-209 qui autorise Monsieur Alexandre Duval à utiliser le parc Donald-Martin pour la tenue d'une fête familiale et amicale le samedi 23 juillet 2016 de 13 h 00 à 23 h 00;

Attendu que ces gens prévoient apporter des boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Duval à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue d'une fête familiale et amicale le 23 juillet 2016 de 13 h 00 à 23 h00.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2016-06-238

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour les travaux de reconstruction du garage municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-239

**OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE DE PLURITEC, INGÉNIEUR-CONSEILS, POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 1<sup>ER</sup> RANG, DIRECTION SAINTE-CHRISTINE.**

Attendu la réception, le 4 décembre 2015, d'une offre de services en ingénierie de Pluritec, ingénieurs-conseils, pour le projet cité en titre;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate « Pluritec, ingénieurs-conseils », pour préparer un devis et assistance technique pour les travaux de réfection du 1<sup>er</sup> Rang, direction Sainte-Christine, selon l'offre de services datée du 4 décembre 2015;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 20 600 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à « Pluritec, ingénieurs-conseils », le tout conditionnel à l'accord de principe avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que cette dépense soit financée de l'ordre de 75% par la subvention, et de 25 % par le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-240

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS POUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT 272-2014.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de **la Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 28 juin 2016 au montant de 1 275 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 272-2014. Ce billet est émis au prix de **100.00000 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>53 000 \$</b>	<b>2,1000 %</b>	<b>28 juin 2017</b>
<b>54 000 \$</b>	<b>2,1000 %</b>	<b>28 juin 2018</b>
<b>55 000 \$</b>	<b>2,1000 %</b>	<b>28 juin 2019</b>
<b>56 000 \$</b>	<b>2,1000 %</b>	<b>28 juin 2020</b>
<b>1 057 000 \$</b>	<b>2,1000 %</b>	<b>28 juin 2021</b>

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-241

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 275 000\$.**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billet un montant total de 1 275 000 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
272-2014	425 000 \$
272-2014	850 000 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 275 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 272-2014 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient datés du 28 juin 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>53 000 \$</b>
<b>2018</b>	<b>54 000 \$</b>
<b>2019</b>	<b>55 000 \$</b>
<b>2020</b>	<b>56 000 \$</b>
<b>2021</b>	<b>57 000 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>1 000 000 \$ (à renouveler)</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 272-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-242

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC « ACTION SPORT VÉLO ».**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le protocole d'entente « Projet Vélos Communautaires » à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et « *Action Sport Vélo* », et ce jusqu'au 14 octobre 2016;

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à « *Action Sport Vélo* »;

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente « Projet Vélos Communautaires ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-243

**LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN ROUX.**

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Sébastien Roux informant de sa démission en tant qu'employé au poste d'opérateur en traitement des eaux;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Sébastien Roux au poste d'opérateur en traitement des eaux. Cette démission est effective le 24 juin 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-244

**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.**

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Mark-André Robert à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Robert a déjà complété sa formation auprès de l'école nationale des pompiers depuis 2011. Sa date d'embauche sera effective le ou vers le 21 juin 2016.

La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-245

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE FINANCEMENT 2016-17 DU PROGRAMME NATIONAL DE PARTAGE DES FRAIS POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX.**

Attendu que Nathalie Ouellet, directrice générale de la ville d'Acton Vale et la coordonnatrice du projet, Sophia Bédard, travaillent à la conception et à la réalisation de l'exposition permanente au cœur du nouveau centre d'interprétation de la Gare du Grand Tronc d'Acton Vale;

Attendu que ce projet s'inscrit dans la suite des interventions de sauvegarde, de rénovation et de mise en valeur du bâtiment. S'appuyant sur le fonds d'archives de la Collection Saint-Amour, les recherches produites par la Société d'Histoire d'Acton Vale et par la Société de la Gare d'Acton Vale, l'exposition présentée au sein du centre d'interprétation aura comme principal objectif de mettre en valeur et célébrer le patrimoine ferroviaire et industriel de la région;

Attendu que la majeure partie de l'exposition sera présentée dans le sous-sol de la Gare où se trouve la plus grande salle de l'édifice. De plus, le centre touristique et l'ancienne billetterie situés tous deux au rez-de-chaussée seront hôtes de parties de l'exposition;

Attendu qu'une demande de financement sera déposée auprès de l'Agence Parcs Canada au montant de 44 000 \$;

Attendu que la Ville d'engage pour la contribution de 22 000 \$;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Nathalie Ouellet, directrice générale de la ville d'Acton Vale et la coordonnatrice du projet, Sophia Bédard, pour la conception et à la réalisation de l'exposition permanente au cœur du nouveau centre d'interprétation de la Gare du Grand Tronc d'Acton Vale;

Que la Ville d'Acton Vale autorise Nathalie Ouellet, directrice générale de la ville d'Acton Vale à déposer une demande de financement auprès de l'Agence Parcs Canada pour un montant de 44 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-246

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LE PAVAGE DU CARRÉ JEAN-PIERRE-BEAUDRY.**

Attendu que la Ville a demandé des prix pour des travaux de pavage (2<sup>e</sup> couche) pour le carré Jean-Pierre-Beaudry à Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 018.99 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même 22-300-10-000, pour les travaux de pavage (2<sup>e</sup> couche) pour le carré Jean-Pierre-Beaudry à Acton Vale;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 4 ans.

D'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant déjà obtenu le contrat de pavage pour 2016 soit : Pavage Maska Inc. au coût de 15 018.99 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 8 juin 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-06-247

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR NEVCO.**

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs a demandé des prix pour l'achat du tableau marqueur pour le stade;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 272 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Nevco, pour l'achat d'un tableau marqueur, facture no 0000018444, émise le 17 mai 2016.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur 4 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**... VARIA**

Rs.2016-06-248

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Monsieur Maurice Coutu, qui a reçu la médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur le 15 mai dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande des explications relativement au point 4.1 suite à la réception de la lettre du Ministère des Transports du Québec (réfection Route 116 Est).</li><li>• Demande c'est pour quoi l'emprunt de 1 275 00 \$.</li><li>• Remercie le conseil d'avoir reçu les Chevaliers de Colomb samedi dernier pour la réception civique.</li></ul>
----------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date